

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2014/237 - Aides en faveur de l'artisanat et conventionnement SOFARIS
- 2132
Aides à l'artisanat (contrat d'objectifs CMA 2014, créations et
reprises d'entreprises, formation professionnelle, SIAGI)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :

- une subvention de 170 000 € à la Chambre de Métiers d'Alsace au titre du contrat d'objectifs 2014 dont elle approuve les termes tels qu'ils figurent en annexe, et autorise son président à le signer;
- des subventions individuelles d'un montant de 106 241 € à 18 artisans, figurant à l'annexe ci-jointe, au titre du dispositif harmonisé d'aide à la création et à la reprise d'entreprises artisanales mis en place en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin; les montants correspondants seront versés aux bénéficiaires en deux fois maximum après validation des décomptes définitifs par les services de la Région Alsace ;
- des subventions individuelles d'un montant total de 12 619 €, conformément à l'annexe ci-jointe, à 18 artisans stagiaires au titre de leur formation professionnelle en 2013 conformément au contrat d'objectifs conclu avec la Chambre de Métiers d'Alsace;
- une subvention globale d'un montant de 10 901,50 € au titre du partenariat établi avec la Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements (SIAGI) concernant la prise en charge partielle par le Département du coût des commissions et frais des garanties accordées à 10 entreprises artisanales pour le 4ème trimestre 2013, conformément à l'annexe ci-jointe. Dans le cadre de ce partenariat, la SIAGI est chargée de verser le montant correspondant à chacun des bénéficiaires.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85475-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14